

Collecte des papiers-cartons

La collecte des papiers-cartons a lieu le même jour que la collecte des déchets tout-venant et organique tous les 15 jours aux dates stipulées dans le calendrier Intradel.

Tri correct de nos déchets

Le guide du tri sur fostplus (<http://www.fostplus.be/tpl/page.cfm?pagID=14>)

Vous y découvrirez aussi à quoi servent et que deviennent vos déchets.

Après le tri, vous pouvez soit déposer vos déchets recyclables à la collecte sélective, soit vous rendre au recyparc.

Dès que vous êtes inscrit dans votre recyparc, vous pouvez vous rendre dans tous les recyparcs de la zone Intradel, pour connaître les horaires et les déchets acceptés, rendez-vous sur : http://www.intradel.be/collecte_parcs.htm.